

Zeitschrift: Archives héraldiques suisses = Schweizer Archiv für Heraldik = Archivio araldico svizzero : Archivum heraldicum

Herausgeber: Schweizerische Heraldische Gesellschaft

Band: 126 (2012)

Heft: 1

Artikel: Les apports héraldiques de la carte manuscrite du Valais de Johannes Stumpf (1544) : en hommage à Monsieur Anton Gattlen, ancien bibliothécaire cantonal du Valais, à l'occasion de son 90e anniversaire

Autor: Raymond, Claudy / Cassina, Gaëtan

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-746857>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les apports héraldiques de la carte manuscrite du Valais de Johannes Stumpf (1544)

En hommage à Monsieur Anton Gattlen, ancien bibliothécaire cantonal du Valais, à l'occasion de son 90^e anniversaire

CLAUDY RAYMOND ET GAËTAN CASSINA

Johannes Stumpf (Bruchsal [Bade-Wurtemberg] 1500 – Zurich 1577 ou 1578), qui était devenu, après son ordination comme hospitalier de Saint-Jean, prieur de Bubikon (ZH) en 1522, passa à la réforme cette même année, devenant pasteur du lieu, avant d'aller exercer son ministère à Stammheim (ZH), en 1543. Reçu bourgeois de Zurich en 1548, il s'y établit en 1562. Théologien, il fut également historien, cartographe et de ceux qui vouèrent un penchant particulier à l'héraldique. Ayant formé le projet de composer une grande chronique de la Confédération, il entreprit à cette fin plusieurs voyages dans toutes les contrées de la Suisse pour y recueillir des informations. Divers «correspondants locaux» lui fournirent également quantité de renseignements. Le fruit de son travail fut imprimé en 1548 à Zurich par Christoph Froschauer. Ce monumental ouvrage de 938 pages, intitulé *Gemeiner loblicher Eydgnoschafft Stetten, Landen und Voelckeren Chronick wirdiger thaaten Beschreybung* (citée ensuite *Chronick*), est un volume exceptionnel orné de fines gravures, de cartes et d'armoiries. Il a fait l'objet de maintes rééditions. Le livre XI est consacré au Valais que des alliances, plus particulièrement avec les cantons catholiques, associaient alors étroitement aux Confédérés. Par la qualité des informations qu'il a glanées pour la rédaction de cette partie et par la mise en œuvre qu'il en a tirée, ce livre XI est regardé comme l'un des meilleurs de cette *Chronick*.

La traversée du Valais (27–31 août 1544)

Johannes Stumpf entreprit son voyage en terre valaisanne à la fin du mois d'août 1544 : le mercredi 27, il franchit le col du Grimsel ; le 28, il marcha en direction de Naters ; il notait tout ce qu'il voyait et consignait ce qu'on lui racontait ; le 29, il passa à Rarogne, puis à Loèche. A chaque étape, on l'informa sur l'histoire du pays. Les langues se déliaient dans ces lieux chargés d'histoire.

Le samedi 30 août, il rencontra à Sion l'évêque Adrien I^{er} de Riedmatten. Stumpf

puisa dans les milieux ecclésiastiques le catalogue complet des évêques de Sion, puis il poursuivit son périple et passa la nuit à Saillon. Le lendemain, il marcha de Saillon à Martigny en deux heures et demie. Les portes de l'abbaye de Saint-Maurice s'ouvrirent ensuite. Il s'y arrêta pour se plonger dans le cartulaire de Saint-Maurice, en quête des documents relatifs à la fondation d'Agaune. Nous verrons que c'est probablement là aussi qu'il prit connaissance de données héraldiques relatives au Bas-Valais. On entendait sous cette dernière dénomination la partie francophone du Valais précédemment soumise à la Savoie, comprise entre la Morge de Conthey et celle de Saint-Gingolph. En 1475, l'évêque de Sion, comte et préfet du Valais, l'avait conquise – ou reconquise, selon l'optique politico-historique adoptée – avec les Patriotes, les hommes libres du Haut-Valais organisés en sept dizains de Sion à Conches, jusqu'à Saint-Maurice, Massongex compris. La souveraineté haut-valaisanne s'étendit ensuite jusqu'à la Morge de Saint-Gingolph, mais en 1536 seulement.

La carte manuscrite de 1544 (fig. 1)

Parmi les éléments réunis, glanés ou confectionnés par Stumpf lui-même pour préparer sa grande *Chronick*, la carte du Valais manuscrite sur parchemin de 1544, pourtant évoquée à plusieurs reprises, avait disparu au cours du XVIII^e siècle et elle n'est réapparue sur le «marché», par un site internet, que tout récemment. C'est ainsi qu'elle a été acquise en 2008 par le premier auteur de ces lignes, qui l'a déposée aux Archives d'État du Valais, à Sion, après en avoir fait effectuer une restauration minutieuse par Andrea Giovannini, Lumino (TI), entre 2008 et 2010¹. Daté et signé de ses initiales par Johannes Stumpf, qui n'a pas manqué de dessiner également son blason (fig. 4), ce document ajoute à son intérêt cartographique

¹ Cote de la carte aux Archives cantonales : AEV 2010/26 «Claudy Raymond».



Fig. 1 Johannes Stumpf, Carte manuscrite sur parchemin, 1544.

considérable une importance indéniable pour l'héraldique. Dans une étude circonstanciée qui vient de paraître², Hans-Peter Höhener a déjà esquissé cet aspect tout en le plaçant dans son contexte historique³. En attendant une approche globale des contributions de Stumpf à l'héraldique valaisanne fondée sur les divers manuscrits conservés à la Zentralbibliothek de Zurich (ZBZ) et projetée par les auteurs de ce texte en collaboration avec Monsieur Höhener, il s'agit pour l'instant de prendre en compte les apports de la carte de 1544, complétés par un dessin certes connu, mais inédit à ce jour, de la main de Stumpf également, ainsi que par une *description* du Valais envoyée à Stumpf à la suite de son voyage.

Comme dans la carte perdue de Schalbetter, qui a servi de modèle aussi bien à Stumpf qu'à Sebastian Münster, la partie du Chablais savoyard alors récemment conquise n'a pas été prise en compte, ni le nouveau gouvernement de Monthey, qui demeurera valaisan, ni ceux d'Évian et de Saint-Jean d'Aulps, qui seront restitués à la Savoie en 1569. La *description* évoque brièvement les paroisses du gouvernement de Monthey, mais aucune armoirie de cette région ne se trouve dans le dessin.

² Hans-Peter HÖHENER, «Eine bisher unbekannte Pergamentkarte des Wallis aus dem Jahr 1544 von Johannes Stumpf», dans *Cartographica Helvetica*, Nr. 45, 2012, p. 3–14 (cité ensuite HÖHENER).

³ Les armoiries figurant sur le parchemin ont déjà fait l'objet d'une présentation succincte dans HÖHENER, p. 3–6, complétée et éclairée par un exposé de la situation politique du Valais à l'époque de Stumpf. Nous y renvoyons pour ne pas revenir ici sur cet aspect. Les auteurs remercient cordialement Monsieur Höhener de sa disponibilité et de son aide dans leur quête de sources, notamment à la Zentralbibliothek Zürich.

Le corpus héraldique de la carte de 1544

La version schématique de la carte (fig. 2) permet de repérer l'emplacement des armoiries sur la fig. 1 par des lettres et des chiffres donnés ci-dessous entre [] :

- Dans un cadre rectangulaire, centré en haut de la carte (fig. 3) : les armes de l'évêque Adrien I^{er} de Riedmatten, *de gueules au trèfle {d'or?} accompagné en chef de deux étoiles du même* [i], soutenues par deux écus inclinés accolés : les armoiries de l'évêché de Sion, *parti de gueules et d'argent, contourné par courtoisie* dans l'écu de gauche [h – j]. Elles sont posées sur une banderole où on lit encore, au début, les initiales du prélat : A[drianus].D[e].R[iedmatten].⁴, et à la fin le millésime : 1544. Le reste de l'inscription, soit les initiales de ses titres à gauche et A[nn]. D[omini]. à droite, a disparu.
- Les armoiries inclinées des sept dizains souverains du Haut-Valais, aux partitions et figures contournées par courtoisie, dans le bandeau latéral qui fait office de bordure gauche de la carte [1–7].
- Les armoiries inclinées de six bannières et anciennes communes du Bas-Valais sujet, dans le bandeau latéral qui fait office de bordure droite [8–12].
- Les blasons des dizains, non contournés cette fois, se retrouvent sur la carte proprement dite à proximité des représentations très simplifiées, voir schématiques de leurs chefs-lieux [c, e, f, k, l, m, o, q].

⁴ HÖHENER, p. 3/4, propose pour ces trois lettres : *Anno Dominicae / Resurrectionis*.

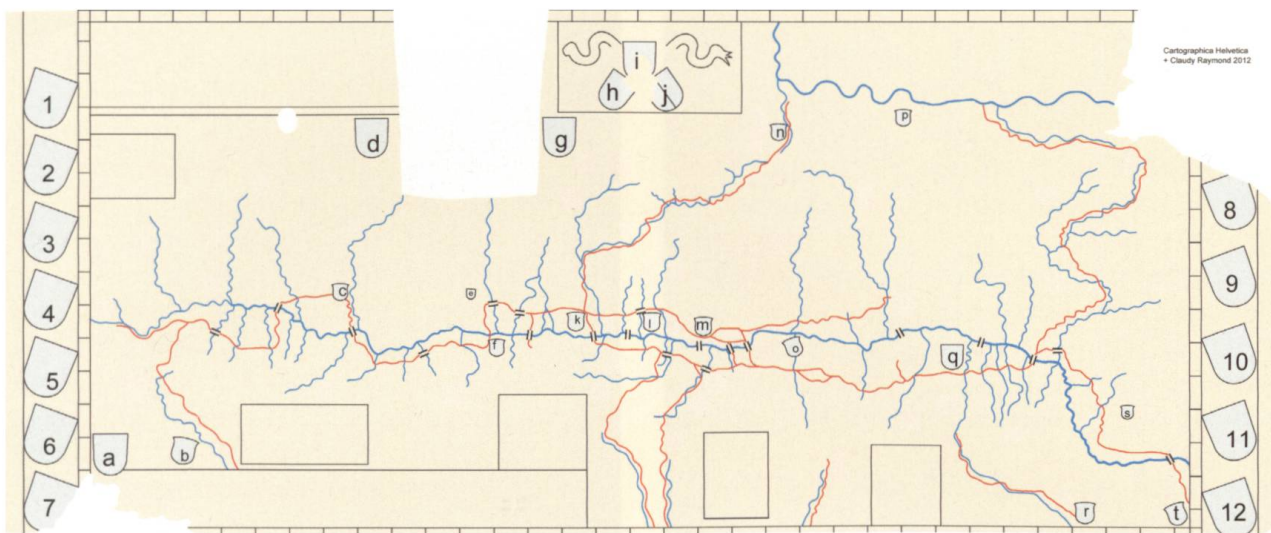


Fig. 2 Carte schématique d'après Stumpf 1544 : localisation et numérotation des écus.

- En territoire sujet, seules figurent les armes de la bannière de Saint-Maurice⁵ [s].
- Les armoiries des États qui entourent le Valais ponctuent la représentation des environs immédiats du pays. Comme le sud est placé en haut de la carte, on lit de gauche à droite les armoiries suivantes :
 - Le duché de Milan, à deux reprises, pour l'Ossola et la Valsesia, qui ne deviendront piémontais qu'au XVIII^e siècle [d, g] : *écartelé, au 1 et 4 de l'Empire, au 2 et 3 des Visconti*.
 - Le duché de Savoie, à deux reprises, pour la Vallée d'Aoste [n, p] : *de gueules à la croix d'argent*. Les lacunes dues à l'endommagement du parchemin, soit les parties découpées ou déchirées, étaient peut-être aussi pourvues d'écus, mais ce ne pouvait être que la répétition de ceux qui sont conservés.
- À l'angle inférieur droit, figurent les armes de :
 - LL. EE. de Berne, pour le Gouvernement d'Aigle [t] : *de gueules à la bande d'or chargée d'un ours de sable*.
- Puis, continuant de droite à gauche :
 - du comté de Gruyère, à peine lisible⁶ [r] : *de gueules à la grue d'argent contournée par courtoisie*.
 - Près de l'angle inférieur gauche, dans un cadre rectangulaire oblong, se trouve la



Fig. 3 Armoiries de l'évêque Adrien I^{er} de Riedmatten, soutenues par deux écus aux armes accolées de l'évêché de Sion, Stumpf, 1544.

légende de la carte, seul texte conservé presque intégralement, tracé en rouge : *Warhaftige verzeychnung des Bischoffthumbs Sitten vnnnd des Lannds / Ober vnd Nider Wallis Sampt synen Zehnden Gmeynden und Zugehö= / {rigen Vogteyen}* (soit : «Véritable représentation du diocèse de Sion et du territoire du Haut et du Bas-Valais avec ses dizains, communes et dépendances»). Sous ce texte, mais dans le même cadre, deux petits écus inclinés :

- à gauche *coupé de gueules et d'argent* : il s'agit des armes simplifiées d'Obwald ;
- à droite aux armes de Berne, pour le bailliage de l'Obersimmental.
- Près de l'angle inférieur gauche, au-dessus du cadre précédemment décrit, l'écu difficile à identifier du bailliage bernois de Hasli [b] : *d'argent à l'aigle de sable contournée*, lecture confirmée par le bois gravé de la carte dans la *Chronick*. C'est l'unique exemple, dans le pourtour de notre carte, d'un blason de territoire sujet. Sur la carte manuscrite ayant servi au graveur, ainsi que sur la carte de la *Chronick*, Aigle et

⁵ Hans-Peter Höhener a aussi repéré les armes de l'évêché sur la façade du château de Saint-Maurice dans la même disposition qu'en tête de la carte : «Auf der Pergamentkarte ist auf der Fassade des von Bischof Jost von Silenen erbauten Schlosses von Saint-Maurice bei genauem Hinschauen das Doppelwappen des Bistums Sitten zu erkennen, das in der gleichen Form dargestellt ist wie die Wappen, die das Wappen von Adrian von Riedmatten oben in der Mitte der Karte begleiten (Abb. 14 in meinem Artikel).» [Courriel du 27.04.2012 au second auteur de ces lignes.]

⁶ HÖHENER, p. 5, y voit les armes de la «Saane» (Sarine), futur bailliage bernois après la dissolution du comté de Gruyère (1555), partagé entre Berne et Fribourg.



Fig. 4 Armoiries de Johannes Stumpf timbrées de ses initiales et de celle de sa ville d'origine : I S B (Bruchsal), Stumpf, 1544.



Fig. 5 Armoiries du dizain de Conches, Stumpf, 1544.

les bailliages de l'Obersimmental et de Frutigen seront accompagnés par leurs armoiries et non plus par celles de Berne. Dans sa carte du Valais éditée en 1545, Sebastian Münster (cité ensuite Münster), lui, suit encore la carte de 1544 à cet égard⁷.
 – À l'angle inférieur gauche, les armoiries parlantes de Johannes Stumpf [a] : *de gueules à un tronc écoté au naturel* (fig. 4), meublent un écu aussi grand que ceux de l'évêque et de l'évêché de Sion, ainsi que du duché de Milan. Elles sont timbrées des initiales I (Johannes) S (Stumpf) et B (*Bruchselanus*). Valant signature, le blason et les initiales sont garants d'une exécution autographe du document par l'auteur de la *Chronick*.

Ce sont donc en tout 35 écus que comprend la carte de 1544 et, même si bon nombre de blasons y figurent en plusieurs exemplaires, la richesse et la variété de ce corpus méritent toute l'attention des héraldistes. Dans les lignes qui suivent, cependant, seules les armoiries valaisannes font l'objet d'une approche détaillée.

Les armoiries des sept dizains souverains du Haut-Valais et la «Description du Valais»

Une liste anonyme des dizains, bannières et paroisses du diocèse de Sion, que Stumpf

reçut de Sion pour la composition de sa *Chronick*, annotée par Stumpf et par son fils Jean-Rodolphe, a été publiée par Catherine Santschi sous le titre «Description du Valais / vers 1525–1546» (cité ensuite *Description*)⁸. Il s'agit de la copie remaniée d'un texte antérieur à 1536, dont l'intérêt majeur pour notre propos consiste dans les blasonnements des armoiries des dizains et des bannières, lesquels n'ont pas été retenus dans la *Chronick*, mais qui complètent les écus valaisans de la carte [1–7]. Nous les reprenons dans le cadre des notices ci-dessous (la pagination renvoie à la publication et non à l'original). Déjà bien connus alors⁹, même si leur représentation en couleurs demeurerait l'exception, les blasons des dizains réservent

⁸ Catherine SANTSCHI, «Stumpf et l'historiographie valaisanne : quelques documents» (Pièces justificatives, III), dans *Vallesia* 1969, p. 180–195. Partant du contrat relatif à la construction de la nef de l'église Saint-Théodule de Sion (1514), l'auteure présumait que la proximité dans le temps de la rédaction de la *Description* et de l'inachèvement de ce chantier, effectivement interrompu en 1516, permettait de dater approximativement cette copie de 1526 environ. Mais en considérant que le chantier du chœur de Saint-Théodule a débuté entre 1498 et 1502, encore sous l'épiscopat de l'oncle de Mathieu, Nicolas Schiner, on pourrait faire remonter la *Description* aux années 1505–1514, alors que le chantier du chœur était en cours, soit l'église effectivement inachevée, sa nef n'étant même pas commencée.

⁹ Léon DUPONT LACHENAL, « La Confédération valaisanne et ses emblèmes héraldiques », dans *Annales valaisannes* 1958, p. 317–333 (cité ensuite DUPONT LACHENAL 1958), fait le point à ce sujet, spécialement p. 322–323.

⁷ HÖHENER, p. 8–11, fig. 10, 8, 11 et 12.



Fig. 6 Armoiries du dizain de Brigue / Naters, Stumpf, 1544.

quelques belles surprises dans la carte de 1544.

La série est annoncée au sommet du bandeau vertical qui sert de montant latéral gauche à la carte : *Die Wapen der Zehnden und Gmeynden des Lannd Wallis*, (soit : «Les armoiries des dizains et communes du Pays du Valais»). Les écus sont disposés de haut en bas, avec le titre y relatif au-dessus de chacun d'eux; partitions et figures, ici contournées, sont blasonnées en conséquence¹⁰ :

1. Conches (*Gombs*). *Coupé de gueules et d'argent à deux croix de l'un en l'autre* (fig. 5).

Description (p. 183) : «Der zenden Gombs füert in siner paner unnd wappen rott und wyss, im rotten velld ein wyss crütz, im wyssen velld ein rott crütz.»

Il s'agit du premier exemple connu de cette variante aux croix non alésées¹¹, qu'adopte également Münster en 1545. Aucune indication de couleur n'accompagne les représentations antérieures des armes du dizain, attestées par un sceau dès 1368. La division en Conches supérieur, avec la commune de Münster pour chef-lieu, et Conches inférieur, avec pour chef-lieu celle d'Ernen, n'a pas eu de conséquence pour les armoiries du dizain¹².

¹⁰ Dans leur répétition sur la carte proprement dite, ces blasons ne sont plus contournés.

¹¹ *Armorial valaisan*, Zurich, 1946, p. 111–112 (cité ensuite AV) : Variante 4. C'est alors la *Chronick* qui passait pour en être la plus ancienne représentation. On ne répétera pas plus bas ce report évident de la *Chronick* à la carte de 1544.

¹² DUPONT LACHENAL 1958, p. 322 note 4, 323, 324 note 10.

Le district actuel porte : *Coupé de gueules et d'argent à deux croix pattées alésées de l'un en l'autre*¹³.

2. Brigue et à côté, en beaucoup plus petit : Naters (*Brig, Naters*). *{d'argent} à un dragon aux ailes éployées {de sable}, {colleté d'or}, couronné {...}, patté {...}, contourné* (fig. 6).

Description (p. 183/184) : «Naters unnd Bryg ein zenden» / «der zenden Bryg füert in sinem wappen unnd baner ein schwartzte nater mitt offenen fliglen in eim wyssen velld, hatt ein gulldin band am hals, statt uffrecht.»

Pour Naters, chef-lieu du dizain jusqu'en 1518, un dragon, soit une vipère ailée et pattée, armes parlantes (*Natter* en allemand, soit couleuvre), est attesté comme second emblème vers 1435¹⁴. Sur la carte, les couleurs paraissent faire défaut, sauf quelques traces rouges (le bec?) et le contour de la partie supérieure de l'animal est peu distinct. Le collier et la couronne apparaissent clairement sur la gravure de la *Chronick*, pour la première fois¹⁵. On en déduirait que Stumpf, lors de l'exécution de la carte, ne disposait pas encore de la *Description*, si on ne le savait déjà par la chronologie des documents. La vipère ailée et pattée se transforme parfois en aigle, en animal hybride ou fabuleux, dès 1571, dans le Landrecht (en français *Statuts du Pays*). Chez Münster, on trouve pour Brigue la reprise des armes épiscopales de Sion telles qu'elles figurent en tête de la carte de 1544, et le dragon pour Naters¹⁶. Sur la carte de la *Chronick*, Stumpf suivra partiellement cette option, abandonnant Naters pour Brigue¹⁷.

Le district actuel porte : *D'or à l'aigle de sable, couronnée, becquée, languée, membrée et dragonnée de gueules*¹⁸.

¹³ COLLECTIF, *Les communes valaisannes et leurs armoiries*, Chapelle-sur-Moudon : Éditions Ketty & Alexandre, 1985, p. 32 (cité ensuite *Communes valaisannes*).

¹⁴ AV, p. 180 ; *Communes valaisannes*, p. 75. Aujourd'hui datée de 1435 environ, la peinture murale de Valère citée comme «incunable» de ces armes *d'argent au dragon de sable*, se rapportait à la seigneurie de Naters (quartier des armes du chanoine de Sion, chantre, puis doyen de Sion et futur évêque Guillaume VI de Rarogne). C'est néanmoins ce blason qui fut adopté par la commune de Naters jusqu'au milieu du XX^e siècle ; DUPONT LACHENAL 1958, p. 322 note 4, 323 et note 7 : selon le chanoine, c'est au XVII^e siècle seulement que Brigue supplanta Naters à la tête du dizain et lui donna son nom seul.

¹⁵ AV, p. 44.

¹⁶ HÖHENER, p. 10, Abb. 11.

¹⁷ HÖHENER, p. 8, Abb. 8. On comparera ailleurs plus en détail l'héraldique des différentes cartes de Stumpf avec celle de Münster.

¹⁸ *Communes valaisannes*, p. 32.



Fig. 7 Armoiries du dizain de Viège, Stumpf, 1544.

3. Viège (*Visp*). *Parti de gueules et d'argent (donc contourné) à deux lions affrontés de l'un en l'autre* (fig. 7).

Description (p. 185) : «Visp füert in siner paner und wappen zwen löwen, einen wyss, den andren rot, stand gegen einandren uffrecht, der wyss im roten felld, der rot im wyssen velld.»

Selon la *Chronick*, il s'agit des armes des comtes de Viège, famille éteinte avant le milieu du XIV^e siècle. Aucune indication de couleur n'accompagne les représentations antérieures des armes du dizain, la première connue étant un sceau de 1446. Avant le premier thaler de Nicolas Schiner (1498), l'écu n'était pas *parti*¹⁹.

Le district actuel porte : *Parti d'argent et de gueules à deux lions affrontés de l'un en l'autre*²⁰. Il est donc resté identique depuis plus de quatre cents ans.

4. Rarogne (*Raren*). *De gueules au cep de vigne arraché aux deux tiges croisées au naturel [ou : d'or], fruitées de deux grappes {d'or ?} et feuillées de deux pièces {de sinople ?}* (fig. 8).

Description (p. 186) : «[...] der zenden Raren [...] füert in siner paner und wapen ein wyn reben im roten velld.»

«Quant à la vigne héraldique de Rarogne, elle ne se trouve pas dans les armes des anciens seigneurs du lieu et symbolise vraisemblablement le vignoble (assez rare en Haut-Valais) dont pouvait s'enorgueillir le village de Saint-



Fig. 8 Armoiries du dizain de Rarogne, Stumpf, 1544.

Germain [voisin et dépendant de Rarogne]. La famille Roten a repris par la suite un cep de vigne dans ses armes²¹.»

Les couleurs des feuilles et des grappes ont viré et ne sont plus clairement discernables. Aucune indication de couleur n'accompagne les premiers exemplaires connus des armes du dizain, dont le sceau de 1446. Même si les couleurs n'en sont pas garanties d'origine à la suite d'interventions successives au cours des siècles, leur représentation en relief polychromé sur une clef de voûte du chœur de l'église paroissiale Saint-Romain de Rarogne (1512) propose, dans l'état actuel, une très légère variante pour une ou deux couleurs : *de gueules à un cep de vigne arraché aux deux tiges croisées de sable (ou : au naturel), fruitées de deux grappes d'argent et feuillées de deux pièces de sinople* (fig. 9). Le glacis qui couvre les couleurs donne l'impression d'une rénovation de l'ère baroque, à laquelle pourraient aussi remonter les couleurs elles-mêmes. On serait ici en présence non des armoiries du dizain, mais de celles de la commune, telles qu'elles se présentent aujourd'hui²². Mais il n'est pas certain que deux blasons presque similaires aient alors «cohabité».

²¹ DUPONT LACHENAL 1958, p. 323 et note 8.

²² AV, p. 205–206. Le Bâlois Emil Wick, qui a effectué de nombreux dessins entre 1864 et 1867 lors de ses séjours en Valais, présumait avoir affaire aux armes de la commune : Bibliothèque publique de l'université de Bâle, AN VI 50, P 92 f 5 (cité ensuite Wick).

¹⁹ AV, p. 284.

²⁰ *Communes valaisannes*, p. 32.



Fig. 9 Armoiries du dizain de Rarogne. Clef de voûte du chœur de l'église Saint-Romain, Rarogne, Ulrich Ruffiner, 1512.



Fig. 10 Armoiries du dizain de Loèche, Stumpf, 1544.

Le district actuel porte : *De gueules au cep de vigne arraché, tigé et feuillé de trois pièces de sinople et fruité de deux grappes d'or, les racines au naturel*²³, et la commune : *De gueules au cep de vigne arraché d'or, fruité de deux grappes du même et feuillé de deux pièces de sinople*²⁴.

5. Loèche (Löugk). *De gueules au griffon {d'or ou d'argent ?} contourné, tenant une épée {du même ?}* (fig. 10).

Description (p. 188) : «Löugk füert in siner paner unnd wapen ein wyssen gryffen im roten velld, statt uffrecht, hatt ein bloss schwert uffrecht in sinen clawenn.»

Le ou les métaux du griffon et de l'épée ne sont plus distincts. Un griffon apparaît déjà sur le sceau du major de Loèche en 1275²⁵. Il sera repris par le dizain et figure sur le sceau de 1446. Une variante au simple griffon d'argent, peinte sur un écu adossé verticalement à une clef de voûte du vaisseau central de l'église paroissiale Saint-Etienne de Loèche-Ville (1515), a été remise au jour lors de la restauration de l'édifice au milieu des années 1980 (fig. 11). Il est peu probable que l'absence d'épée renvoie à une communauté distincte de celle qui dirigeait le dizain, ni à quelque particulier.

Le district actuel porte, comme la commune : *De gueules au griffon d'or armé et lampassé d'argent, tenant une épée du même*²⁶.



Fig. 11 Armoiries du dizain de Loèche. Écu ménagé dans la partie verticale d'une clef de voûte du vaisseau central de l'église Saint-Etienne de Loèche-Ville, Hans Rinischer (?), 1515.

6. Sierre (Sider). *De gueules au soleil d'or* (fig. 12).

Description (p. 189) : «Syders füert in siner paner unnd wapen ein gelwe sonne im roten velld.»

Aucune indication de couleur n'accompagne les représentations antérieures de ces armes, la première étant le sceau de 1446²⁷. Sur son champ rouge, le soleil figuré d'or signalé par Wick sur la clef de voûte centrale de la travée médiane du chœur (1524) de l'ancienne église paroissiale du Marais (fig. 13) relève bien de l'héraldique locale et régionale, c'est-à-dire du

²³ *Communes valaisannes*, p. 32.

²⁴ *Communes valaisannes*, p. 94.

²⁵ AV, p. 149.

²⁶ *Communes valaisannes*, p. 32, 100.

²⁷ AV, p. 241.



Fig. 12 Armoiries du dizain de Sierre, Stumpf, 1544.

dizain et de la Contrée de Sierre, quand bien même il voisine avec une lune figurée, participant d'une iconographie christique lorsque les deux astres sont combinés, comme dans la nef de Rarogne, avec un visage du Christ de douleur évocateur de la Passion²⁸. On a pu dire, et écrire, que c'est déjà conscients de leur ensoleillement exceptionnel, mis en exergue en fait au XIX^e siècle seulement par des statistiques à but «sanitaire» et «prototouristique», que les Sierrois ont mis dans leur écu un soleil rayonnant. Mais c'était aussi et d'abord un emblème inscrit dans le nom germanique, Siders évoquant le nom latin de l'astre : sidus, sideris²⁹. On est donc en présence, une fois de plus, d'armes parlantes.

Le district actuel porte, ainsi que la commune : *De gueules au soleil figuré d'or*³⁰.

7. Sion (Sitten). *Parti de gueules chargé de 5 étoiles à 6 rais de sable posées 2, 1, 2 et d'argent chargé de 5 étoiles à 6 rais {de sable ?} posées 2, 1, 2, celles du milieu plus grandes* (fig. 14).

Description (p. 191) : «Die statt Sitten füert in irem wappen und baner wyss unnd rott mitt sechs gulldinen sternen, in jedem veld dry.»

Citée dès 1220, la bannière épiscopale sédunoise était constituée d'un parti blanc et rouge. Les armes de la ville de Sion se confondaient



Fig. 13 Armoiries de Sierre. Clef de voûte du chœur de l'église du Marais, Ulrich Ruffiner et Hans Rinischer, 1524.

primitivement avec celles de son siège épiscopal, à l'instar d'autres cités dans le même cas. C'est en les modifiant par une brisure, en l'occurrence des étoiles, qu'on a distingué les armes communales des armes ecclésiastiques. Les deux étoiles devenues classiques sont déjà attestées par un sceau en 1368, même si, sur les thalers de 1498, 1521 et 1528, un écu au simple parti désigne encore Sion. Comme pour celles de Brigue, les armes de Sion confirment que Stumpf ne disposait pas encore, lors de la confection de sa carte sur parchemin, des données de la *Description*. Reste qu'il a pu voir, lors de son rapide passage, un drapeau ou des armoiries aux dix étoiles, et qu'il ait même confondu bannière et armes de Sion avec celles du Valais, alors au nombre variable d'étoiles, mais issues de la même partition blanc-rouge. Les dix étoiles sont peut-être une de ces formules parlantes dont on était particulièrement friand, le chiffre dix évoquant les dizains ou dixains, en allemand *Zehnten*, *Zenden*, tandis que c'est finalement le nombre des dizains souverains qui fixera celui des étoiles³¹. La même rare variante, qu'on retrouve certes chez Münster l'année suivante, est aussi reprise dans la carte de la *Chronick*³², mais dans ces deux cas, apparemment, bel et bien pour représenter l'ensemble du Pays du Valais. Car dans la planche des armoiries de la *Chronick*, Stumpf montre pour Sion, conformément à la *Description* : *parti chargé de 6 étoiles (à 6 rais), 3 sur chaque champ : celles du chef et de la pointe près du flanc dextre du champ, celle du milieu près du flanc*

²⁸ Wick, p. 110 B.

²⁹ DUPONT LACHENAL 1958, p. 322–323.

³⁰ *Communes valaisannes*, p. 32, 115.

³¹ DUPONT LACHENAL 1958, p. 322, 325–326 note 13.

³² HÖHENER, p. 10, Abb. 11, p. 8., Abb. 8.



Fig. 14 Armoiries de la ville de Sion, Stumpf, 1544.

senestre³³. Par rapport à un blason attesté depuis le XIV^e siècle, même cette variante réduite à six étoiles constitue une rare, mais notable exception. La principale variante tient habituellement au nombre de rais des étoiles, généralement 6, parfois 5. On note aussi que Sion est qualifiée de ville et non de dizain.

Comme la commune, le district actuel porte : *parti d'argent à deux étoiles de gueules et de gueules*³⁴.

Le journal de voyage, le dessin des armoiries du Bas-Valais et la Description

Durant son parcours à travers le Valais, Johannes Stumpf tint un journal qui n'a été publié qu'en 1884³⁵. Dans le manuscrit de cette relation conservé à la Zentralbibliothek de Zurich (ZBZ)³⁶, on a relié sans pagination propre, mais à la suite de la p. 215, un feuillet plus petit que ceux du cahier du «journal» sur lequel sont dessinées, à la plume, les armoiries des bannières et des anciennes communes du Bas-Valais, ainsi que de trois «seigneuries» de la bannière d'Entremont, soit en tout neuf blasons (fig. 15). Seuls les noms des lieux écrits au-dessus des écus, avec quelques éléments de blasonnement et les indications de couleurs, données parfois aussi dans l'écu et sur

³³ AV, p. 244–245.

³⁴ *Communes valaisannes*, p. 32, 130.

³⁵ Hermann ESCHER LEU (éd.), *Ein Reisebericht des Chronisten Johannes Stumpf aus dem Jahr 1544*, Basel : F. Schneider, 1884 (cité ensuite *Reisebericht*).

³⁶ ZBZ, Ms L 47.

les meubles, avaient été publiés par Escher Leu³⁷. Examinant le document, Hans-Peter Höhener a identifié l'écriture de ces légendes comme celle de Stumpf³⁸. Si ce feuillet ne fait donc pas obligatoirement partie intégrante du récit de voyage proprement dit, il résulte d'informations recueillies par Stumpf lors de son passage en Valais et, selon toute vraisemblance, à Saint-Maurice, siège du gouverneur dont dépendait depuis 1475 la partie sujette du pays entre Conthey et Massongex. Sur la carte comme dans le dessin, les bannières de Saillon et d'Ardon ne sont pas présentées dans l'ordre géographique, d'amont en aval. La fonction de «modèle» du dessin pour la «copie» de la carte paraît évidente et l'antériorité du premier, fût-ce de quelques jours seulement, indéniable. Dans la *Chronick*, trois ans plus tard, la «logique» est rétablie dans la présentation de ces armoiries, sans commentaire toutefois ni indication de couleurs. Mieux même : les trois «seigneuries» de l'Entremont, qui figurent en tête sur le dessin, occupent désormais le pied de la même planche, à la suite des bannières (fig. 16). Outre cette insouciance de l'ordonnance définitive, une autre particularité appuie l'hypothèse de croquis saisis à la hâte sur le feuillet : un détail plus complexe à relever, comme les deux femmes nues dans le baquet, armoiries de la «seigneurie» de Bagnes, ne fait même pas l'objet d'une esquisse, mais d'une simple description, le baquet restant vide. Le mérite d'avoir établi une relation entre les données de ce dessin publiées par Escher Leu et la carte de 1544 revient premier auteur de ces lignes, acquéreur et heureux propriétaire du parchemin original. Il a pu ainsi préciser les couleurs aujourd'hui disparues de certaines armoiries de la carte, dans un premier temps, puis les confronter aux blasons actuels des modernes communes et districts qui ont succédé aux bannières et autres «seigneuries». Le chanoine Léon Dupont Lachenal, sans conteste le plus fin et le plus prolifique héraldiste actif en Valais au XX^e siècle, a livré un article fondamental sur les emblèmes du Pays avant 1800, dans lequel il met en doute

³⁷ *Reisebericht*, p. 268 : «Auf beigefügtem Blatte befinden sich die Wappen der sechs Gemeinden des Unterwallis und der drei Herrschaften von Entremont. Ueber jedem Wappen ist der Name ausgesetzt, neben demselben oder im Wappen selbst sind die Farben angemerkt.» Suivent l'énumération et les légendes des armes, voir plus loin et fig. 15.

³⁸ «In der Handschriftenabteilung habe ich vorgestern die Schrift des Reiseberichts mit der Schrift bei den Wappen des Unterwallis verglichen und bin zum Schluss gekommen, dass auch diese Schrift diejenige von Johannes Stumpf ist. Ich vermute, dass Stumpf neben alten römischen Inschriften in Saint-Maurice auch die Wappen, die er dort gesehen hat, abgezeichnet hat.» [Courriel du 27.04.2012 au second auteur de ces lignes.]



Fig. 15 Armes de trois communautés de l'Entremont (Bourg-Saint-Pierre, Orsières, Bagnes) et de six bannières et anciennes communes du Bas-Valais (Conthey, Saillon, Ardon-Chamoson Martigny, Entremont, Saint-Maurice), dessin de Johannes Stumpf, Zentralbibliothek Zürich, Ms L 47, nach S. 215.

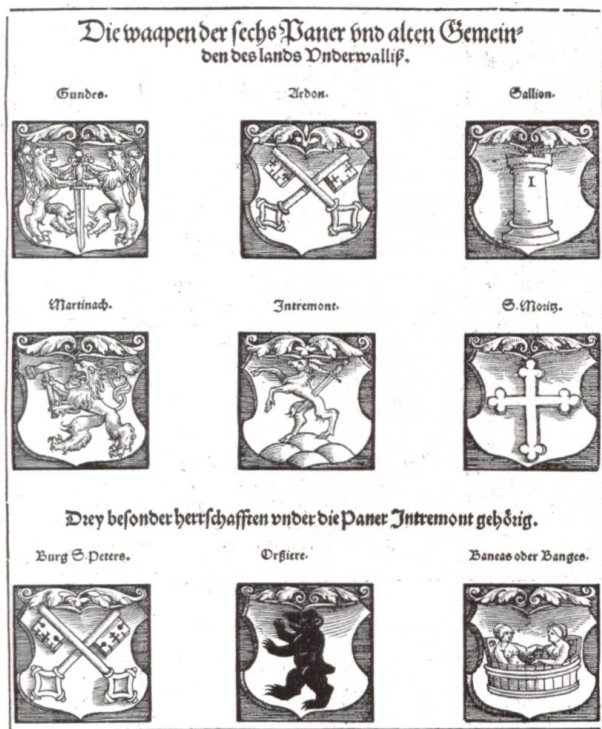


Fig. 16 Armes des six bannières et anciennes communes du Bas-Valais et de trois seigneuries particulières de la bannière d'Entremont, Stumpf, *Chronick*, Livre XI, p. 337.

les indications de couleurs données par Stumpf sur son feuillet de dessins relié avec le journal de voyage³⁹. Sur quoi pouvait bien se fonder le révérend chanoine pour disputer à Stumpf, réputé observateur attentif et précis, ses données sur «émaux et métaux», du moment qu'on ne dispose pratiquement d'aucune source antérieure relative, précisément, aux couleurs des armoiries «institutionnelles» du pays ? À sa décharge, il est vrai qu'il n'a pas eu sous les yeux les dessins, mais uniquement leurs légendes publiées par Escher Leu⁴⁰ et qu'il a traduites. Lui ont aussi fait défaut les blasonnements de la *Description*, qui confirment les données du feuillet. Fournissant en outre d'utiles compléments d'information, ils ont servi, pour Sion notamment, à la révision des blasons dans les planches et sur la carte de la *Chronick*, de même qu'au rétablissement d'un ordre de présen-

³⁹ DUPONT LACHENAL 1958, p. 330, note 19 : «Si les bois héraldiques publiés par le chroniqueur zurichois sont d'une remarquable qualité, on accordera moins de crédit aux indications de couleurs qu'il inscrit dans ses notes. S'il indique correctement les couleurs d'Orsières (d'argent à l'ours de sable), et s'il ne donne pas de précisions sur les couleurs des armes de Bagnes, il a tendance à voir partout ailleurs des fonds rouges, sauf pour Ardon. Il peut être intéressant de relever sommairement ces indications du voyageur zurichois [...] On fera bien de considérer ces indications avec prudence, car si les „meubles“ héraldiques sont exacts et se sont maintenus tels jusqu'à ce jour, les couleurs réelles de ces divers blasons diffèrent sur plusieurs points de celles indiquées dans ces notes de voyage.»

⁴⁰ Voir note 35.



Fig. 17 Armoiries de la bannière de Saillon, Stumpf, 1544.

tation plus cohérent. Au contraire du chanoine, on peut dès lors affirmer que les «couleurs réelles», qui étaient pour lui celles publiées dans l'*Armorial valaisan* de 1946 – dont il est l'un des principaux auteurs –, sont bel et bien celles dont Stumpf et son informateur valaisan font état.

Les armoiries des bannières et anciennes communes du Bas-Valais sujet (fig. 2/8–12)

Dans le cadre de l'organisation du pays sujet à partir de 1476, les bannières sont des circonscriptions militaires placées sous l'autorité du gouverneur de Saint-Maurice. Il y avait deux grandes bannières, Entremont et Saint-Maurice, dont dépendaient de «simples» bannières et des sous-bannières. Les bannerets de l'ère savoyarde ne jouissaient pas des mêmes prérogatives que ceux de l'Ancien Régime⁴¹. La série des armoiries devait être annoncée en tête du bandeau vertical qui sert de montant latéral droit à la carte, dans l'angle supérieur découpé ou arraché du parchemin. Dans la *Chronick*, on lit : *Die Waapen der sechs Paner des lands Underwallis* (soit : «Les armoiries des six bannières du Pays du Bas-Valais»). Comme pour les dizains, les écus sont disposés de haut en bas : Saillon, Ardon, Martigny, Entremont et Saint-Maurice, avec le titre y relatif au-dessus de chacun. Manquent les armes de Conthey, perdues avec toute la partie supérieure droite du parchemin, mais leur contenu avec indications des couleurs est par contre livré par le dessin :

⁴¹ Sur la fonction de banneret en Bas-Valais de 1476 à 1798, à Martigny notamment : Roland FARQUET, «Les Ganiotz, une famille patricienne à l'origine du Manoir de Martigny», dans Jean-Michel Gard (dir.), *Le Manoir de la Ville de Martigny*, Martigny : Éditions Le Manoir de la Ville de Martigny, 2001, p. 50 (Glossaire).

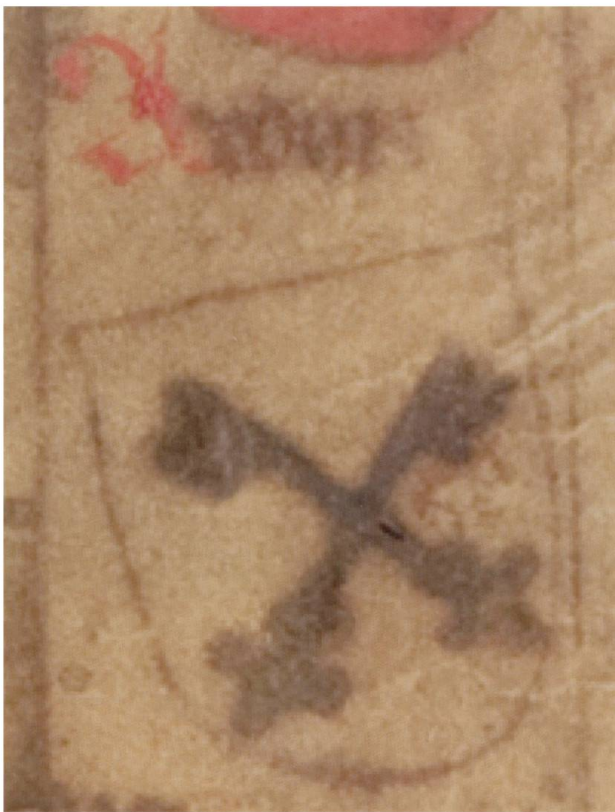


Fig. 18 Armoiries de la bannière d'Ardon, Stumpf, 1544.

Conthey : *de gueules à deux lions affrontés d'or tenant les deux une épée versée (d'argent?)*.

Légende du dessin : *Gundiss / roth Veld gelb Löwe* (dans l'écu : *rot* sur le champ, *g* sur les lions) (fig. 15).

Description (p. 192) : «Die baner von Gondes hat ein löwen uffrecht, der hatt in sinen clawenn ein bloss schwerdt gegen der erd in eim roten velld.» La couleur de l'épée n'est pas précisée.

Avec Hérémente, Vétroz et Nendaz, Conthey formait une châteltenie savoyarde. Après 1475, la sous-bannière de Conthey-Nendaz fut subordonnée à la grande-bannière d'Entremont, sous laquelle les hommes remplissaient leurs obligations militaires⁴². Une bannière, dont on ignore la composition, est citée en 1517. Les armes de la *Chronick*, soit celles du dessin et probablement aussi de la carte auraient été «apposées en 1578 sur le nouveau siège de la châteltenie et de la commune»⁴³. Par contre, la *Description* limite à un seul lion tenant une épée le blason de la bannière de Conthey.

Le district actuel porte : *d'argent à deux lions affrontés de gueules tenant les deux une épée d'or*.

Aucune source n'est indiquée. Cette option constitue une variante correcte sur le plan héraldique, quelle qu'en soit l'origine. La commune de Conthey, elle, porte : *d'argent à deux sarments*

⁴² *Communes valaisannes*, p. 137–138.

⁴³ AV, p. 67 ; *Communes valaisannes*, p. 32.



Fig. 19 Armoiries de la bannière de Martigny, Stumpf, 1544.

*de vigne de sinople croisés en sautoir, fruités chacun d'une grappe d'azur et accompagnés de trois étoiles de gueules posées 2 et 1*⁴⁴.

8. Saillon (*Shellon*) : *de gueules à la tour d'argent*.

Le titre manque, car il figurait dans la partie arrachée du parchemin (fig. 17).

Légende du dessin : *Shellon* (dans l'écu : *rot* sur le champ, *wiss* sur la tour) (fig. 15).

Description (p. 192) : «Sallion füert in siner baner ein offene burg im rotten velld.»

Châteltenie savoyarde depuis le XII^e siècle, comprenant le vidomnat de Leytron, la métralie de Riddes et la saltérie de Branson (Fully), Saillon devint après 1475 une bannière relevant du gouverneur haut-valaisan de Saint-Maurice et subordonnée, avec celle de Martigny, à celle de Saint-Maurice⁴⁵. Son caractère de bourg fortifié, mais surtout la grande tour cylindrique dite «Bayart», unique mais impressionnant témoin du château savoyard ruiné lors de la conquête haut-valaisanne de l'importance, ne sont certainement pas étrangers au choix d'une tour cylindrique comme emblème de Saillon. Les armes de Saillon ne figurent pas sur les thalers de 1498, 1501, 1528 et on ignore la composition de la bannière simplement citée en 1517. La *Chronick* était donc considérée comme le premier exemple

⁴⁴ *Communes valaisannes*, p. 137 ; AV, p. 68, renvoie au «papier-officiel» pour ce blason dont on ignore à quand il remonte.

⁴⁵ *Communes valaisannes*, p. 145.



Fig. 20 Armoiries de la bannière d'Entremont, Stumpf, 1544.

des armoiries de Saillon. La carte de 1544 revêt désormais cette qualité d'«incunable».

La commune actuelle porte : *d'argent à la tour crénelée de sable, maçonnée du champ*⁴⁶. Par un processus similaire à celui du district de Conthey, à partir de la *Chronick*, la commune a adopté des couleurs arbitraires, mais sans déroger à la règle héraldique.

9. Ardon : *d'argent à deux clefs d'azur croisées en sautoir* (fig. 18).

Légende du dessin : *Ardon, Tschamboss, wyss veld, blow schlüssel* (dans l'écu : *wiss* sur le champ) (fig. 15). Ardon est associé à Chamoson (*Tschamboss*). Au Moyen Âge, Ardon constituait avec Chamoson, Saint-Pierre-de-Clages et Magnot un fief relevant de l'évêché de Sion, qui passa de 1384 à 1475 aux mains des Savoie, avant de revenir à l'évêque sous le nom de majorie d'Ardon-Chamoson.

Description (p. 192) : «Dise dry kilchen [Ardon, Chamoson et Saint-Pierre-de-Clages] machent ein baner, ist die baner wyss und rot geteylt.» *Écartelé d'argent et de gueules* : ce sont donc les armoiries toujours actuelles de la commune de Chamoson, reprises des seigneurs du lieu et du nom, qui sont données pour la bannière d'Ardon-Chamoson par l'informateur valaisan de Stumpf⁴⁷.

⁴⁶ *Communes valaisannes*, p. 145.

⁴⁷ AV, p. 56, pl. 28 ; *Communes valaisannes*, p. 136–137.

La bannière, dont on ignore la composition, est citée en 1517. L'écu à deux clefs en sautoir qui figure sur les thalers de 1498, 1501 et 1528 paraît se référer à Ardon plutôt qu'à Bourg-Saint-Pierre. La présence des clefs, attributs traditionnels de saint Pierre, doit être en relation avec le village de Saint-Pierre-de-Clages qui fait toujours partie, avec son prieuré bénédictin et son église, de la commune de Chamoson. On a donc affaire à des armes parlantes, même si elles n'évoquent pas la localité principale de la bannière, ni de la commune. Wick affirmait «n'avoir pu trouver la couleur des clefs»⁴⁸.

La commune actuelle porte : *de gueules à deux clefs croisées en sautoir, celle en bande d'or, celle en barre d'argent*⁴⁹. Ici encore, la différence minimale avec les données du dessin de Stumpf est certainement due à la méconnaissance de ce modèle.

10. Martigny (*Martinacht*) : *de gueules au lion d'or tenant un marteau d'azur* (fig. 19).

Légende du dessin : *Martinach* (dans l'écu : *rot* sur le champ, *gel* sur le lion, *blo* sur le marteau) (fig. 15).

Description (p. 193) : «Martinacht füert in siner baner ein uffrechten löwenn im roten veld, hatt in sinen clawenn ein schlegel.» La couleur du lion et celle du marteau ne sont pas indiquées.

Comme la majorité d'Ardon-Chamoson, Martigny, premier siège de l'évêque du pays avec saint Théodule, au début du IV^e siècle, relevait de l'évêque passé à Sion à la fin du VI^e. Placée d'abord volontairement sous la protection de la Savoie en 1351, puis intégrée au Valais savoyard depuis 1384, la grande commune fit retour en 1475 dans le giron épiscopal et sous la domination des Sept Dizains du Haut-Valais, comme châtelainie dépendant du gouverneur de Saint-Maurice⁵⁰. Avec celle de Saillon, la bannière de *Martigny* était subordonnée à celle de Saint-Maurice. Les bannerets sont cités dès 1475.

Les armes de Martigny sont au moins en partie parlantes, avec le marteau que tient le lion, si on le rapproche du «martinet», origine du toponyme présumée pour les uns, mais contestée par les autres. La famille de Martigny, qui détint le vidomnat entre le XII^e et le XV^e siècle, portait une hache dans ses armes. Par contre, que le lion provienne des Exchampéry, vidomnes de 1446 à 1519 et qui en avaient un dans leurs armoiries, semble plus douteux.

Les thalers de 1498, de 1501 et de 1528 constituent les plus anciens témoignages connus du

⁴⁸ AV, p. 223.

⁴⁹ *Communes valaisannes*, p. 135 ; AV, p. 13.

⁵⁰ *Communes valaisannes*, p. 142–143.



Fig. 21 Armoiries de la bannière de Saint-Maurice, Stumpf, 1544.

blason de la bannière (circonscription militaire), si l'on excepte deux bannières (drapeaux) antérieures à 1544, mais que Stumpf n'a manifestement pas eu l'occasion de voir. L'une d'elles, montrée à Wick qui l'a relevée en 1865 aux archives communales, a été restaurée et elle est exposée au siège de la Bourgeoisie de Martigny⁵¹, tandis que l'autre a été retrouvée tout récemment lors du classement d'un fonds des mêmes archives. Elles présentent d'intéressantes variantes de la combinaison du lion avec le marteau et nous nous réservons d'y revenir dans un autre contexte.

Le district actuel porte, à l'instar de la commune : *de gueules au lion d'argent à la queue fourchue et croisée, tenant un marteau d'or*⁵². On ignore depuis quand ont été adoptées ces armoiries, qui divergent du dessin – lion d'argent au lieu d'or et marteau d'or au lieu d'azur –, lequel a servi à Stumpf pour sa carte.

11. Entremont (*Intermont*) : *de gueules au bouquetin saillant d'argent transpercé en barre d'une épée et soutenu par trois {ou quatre} coupeaux de sinople en pointe* (fig. 20).

Légende du dessin : *Intermont* (dans l'écu : *rot* sur le champ, *weiss* sur le bouquetin, *grün* sur les monts en coupeau) (fig. 15).

⁵¹ *Le Manoir de la Ville de Martigny*, cité note 41, p. 51 (illustration couleur du «Glossaire»).

⁵² *Communes valaisannes*, p. 32, 152 ; AV, p. 161–162. Les diverses variantes évoquées ne correspondent pas, pour les couleurs, aux armoiries de la carte complétées par les indications du dessin.

Description (p. 193) : «Füerend in der banner ein steinbock zwischen zweyen ° bergenn.» L'énumération des paroisses de toute la vallée qui sont comprises dans cette bannière précède le blasonnement : Sembrancher, Vollèges, Bagnes, Saxon, Orsières, Liddes et Bourg-Saint-Pierre.

Possession de la Maison de Savoie peut-être dès la fin du Royaume de Bourgogne (1032), la châtelainie d'Entremont-Sembrancher relevait du bailli, du juge et du procureur comtal de Chablais. Après 1476, la châtelainie d'Entremont dépendit du gouverneur haut-valaisan de Saint-Maurice. Les deux châtelainies, d'Entremont-Sembrancher et de Bagnes-Vollèges, formaient, de la fin du XV^e à la fin du XVIII^e siècle, une seule grande bannière, qui englobait aussi Saxon; la sous-bannière de Conthey-Nendaz était subordonnée à la grande-bannière d'Entremont⁵³.

Les armes du district actuel sont : *d'azur au bouquetin saillant d'argent, accorné d'or, lampassé et onglé de gueules, transpercé en barre d'une épée d'argent garnie d'or et soutenu par quatre coupeaux de sinople*⁵⁴. À la couleur du champ près (d'azur au lieu de gueules), la reprise du blason de l'ancienne bannière est fidèle. Même le nombre de coupeaux, 4 au lieu de 3 sur le dessin et, peut-être, sur la carte, est déjà de 4 dans la planche de la *Chronick*, qui passait pour la première représentation des armes de la bannière. L'hypothèse a été émise qu'il pourrait s'agir des armes primitives de Sembrancher⁵⁵.

12. Saint-Maurice (*S. Moritz*) : *de gueules à la croix tréflée d'argent* (fig. 21).

Légende du dessin : *S Moritz* (dans l'écu : *rot* sur le champ, *wiss* sur la croix) (fig. 15).

Description (p. 194) : «Die von Sant Mauritzen füerend in ir baner ein wyss crütz im roten veld.»

Liée dès le IV^e siècle au culte des martyrs thébains et à la basilique qui y fut édifiée, puis à l'Abbaye qui y prospéra dès la fondation de 515 par le roi burgonde Sigismond, la ville de Saint-Maurice revêtit une importance confirmée sous les deux royaumes successifs de Bourgogne. La moitié du bourg fut donnée en 1017 à l'Abbaye et l'autre moitié passa après 1032, avec le Chablais, sous l'autorité de la Maison de Savoie. Depuis la fin du XIII^e siècle, le bourg et la région voisine jusqu'à La Balma (Évionnaz) formaient une petite châtelainie savoyarde. Tenue en gage de 1474 à 1476 par des troupes bernoises et fribourgeoises, la ville fut remise en mars

⁵³ AV, p. 87.

⁵⁴ *Communes valaisannes*, p. 32 ; AV, p. 88, pl. 32.

⁵⁵ AV, p. 88.

1476 aux Haut-Valaisans, qui y installèrent un gouverneur pour tout le territoire en-dessous de la Morge de Conthey; ce territoire comprenait les six bannières de Saint-Maurice, Martigny, Entremont-Saxon, Saillon. Ardon, Conthey; les bannières de Martigny et de Saillon étaient subordonnées à celle de Saint-Maurice. Sous l'ère savoyarde, des bannerets sont connus dès 1434⁵⁶.

Si la croix tréflée apparaît très tôt (XII^e siècle), elle ne s'impose définitivement comme *croix de Saint-Maurice* que bien plus tard, tant pour l'Abbaye que pour la commune. L'atelier monétaire de Saint-Maurice livre des pièces avec une croix pattée, grecque au VII^e siècle, latine du XI^e au XIV^e et alors cantonnée de quatre besants⁵⁷. On ne saurait pour autant mettre ces croix en relation avec la figure héraldique telle qu'on la trouve en particulier sur des sceaux, dès le XIV^e siècle pour l'abbaye, 1414 pour l'abbé⁵⁸. Les armoiries de la ville proviennent de celles de l'Abbaye, comme pour la plupart des villes abbatiales, à l'instar des cités épiscopales qui tirent leur blason de celui de l'évêché. Avant la carte et la *Chronick*, les thalers de 1498, 1501 et 1528 sont les plus anciens exemples datés des armoiries de Saint-Maurice.

Le district actuel et la commune portent : *parti d'azur et de gueules à la croix tréflée d'argent brochant*⁵⁹. En 1621, le don d'un drapeau rouge et bleu clair, qui pourrait être une première étape du passage à la moderne partition des armes du district et de la commune. De même, les deux rubans auxquels est attaché un sceau en 1709 sont respectivement de gueules et d'azur. Attestée par divers exemples depuis le XVIII^e siècle, la partition, unique mais notable différence avec le blason au champ de gueules attesté jusque-là, aurait permis à la communauté régionale et locale de se distinguer de l'Abbaye⁶⁰.

Les armoiries de trois communautés de la bannière d'Entremont

Absents de la carte de 1544 et de la *description*, mais intégrés au dessin inséré dans le

journal de voyage et repris dans la *Chronick*, les blasons de trois communautés de l'Entremont que Stumpf, à son habitude, qualifie de seigneuries, justifient leur place dans le présent contexte par leur contribution à la connaissance de leurs couleurs d'origine, livrées par les légendes du dessin. Si, dans le dessin, ces armoiries précèdent celles des bannières, elles suivent ces dernières dans la gravure. L'ordre de présentation des localités d'amont en aval est respecté les deux fois. L'intitulé de la *Chronick* donne : *Drey besonder herrschafften under die Paner Intremont geboerig.*

1. Bourg-Saint-Pierre : *de gueules à deux clefs d'argent croisées en sautoir.*

Légende du dessin : *Burgum . S / Petri wyss / schlussel* (dans l'écu : rot sur le champ) (fig. 15).

La *Chronick* était considérée comme la première reproduction de ces armes parlantes, avec des clefs de saint Pierre identiques à celles d'Ardon, elles, déjà connues par le taler de 1498. Leur origine, à l'instar du toponyme, proviendrait d'une légende selon laquelle saint Pierre aurait converti lui même les habitants du bourg lors d'un voyage en Gaule au cours duquel il aurait emprunté le col du Mont-Joux, l'actuel Grand-Saint-Bernard⁶¹. Le comte de Savoie Amédée VI accorda divers privilèges à ce qui constituait une métairie depuis 1323, à laquelle jusque-là une saltérie devait l'hommage. Après 1475, le Haut-Valais confirma les libertés du Bourg qui, dépendant du gouvernement de Saint-Maurice, continua d'appartenir à la châtellenie et à la bannière d'Entremont, dont elle constituait un «quart» avec Liddes et Sembrancher. Simler affirma en 1574 que le Bourg disposait de ses propres armoiries, distinctes de celles de Bagnes, d'Orsières et de Sembrancher⁶².

Les armes actuelles de la commune sont *d'azur à deux clefs d'or croisées en sautoir*⁶³. On ignore la date de l'adoption de cette variante et à plus forte raison ce qui la motiva ou la justifia.

2. Orsières : *d'argent à un ours de sable.*

Légende du dessin : *Orsire* (dans l'écu : *wyss* sur le champ, *s{chwarz}* sur l'ours) (fig. 16).

Armes parlantes si l'on rapproche le toponyme du plantigrade, elles figurent pour la première fois sur le taler de 1498⁶⁴. Stumpf passait pour les avoir reproduites, bien qu'il ait manifeste-

⁵⁶ AV, p. 227.

⁵⁷ PATRICK ELSIG, *Une histoire de petits sous. La monnaie en Valais*, Sion : Éditions des Musées cantonaux du Valais, 1993, p. 64–66 (fig. 52–53), 70–72 (fig. 56–57). La présence de croix sur les monnaies du premier millénaire de l'ère chrétienne est des plus fréquentes et elle se retrouve, certes moins systématiquement, bien plus tard encore.

⁵⁸ Léon DUPONT LACHENAL, «Les armoiries communales du district de Saint-Maurice», dans *Annales valaisannes*, 1938, p. 460–462.

⁵⁹ *Communes valaisannes*, p. 32 ; AV, p. 227.

⁶⁰ Léon DUPONT LACHENAL, «Les armoiries communales du district de Saint-Maurice», dans *Annales valaisannes*, 1938, p. 460–462.

⁶¹ *Communes valaisannes*, p. 148.

⁶² AV, p. 40–41 et pl. 32.

⁶³ *Communes valaisannes*, p. 53, 148.

⁶⁴ Léon DUPONT LACHENAL, «Notes sur les armoiries d'Orsières et de Bagnes», dans *Annales valaisannes* 1939, p. 585–588 ; René BERTHOD, *Orsières, ma commune*, Orsières : Administration communale, 1983, p. 162–163, 167–169, donne quelques variantes plus récentes de ces armes.

ment bénéficié d'autres sources. Sous la houlette de la Maison de Savoie depuis le XII^e siècle, Orsières joua un rôle économique régional important à la fin du Moyen Âge⁶⁵. Dépendant du gouverneur de Saint-Maurice après 1475, Orsières faisait partie de la bannière militaire de l'Entremont.

Les armes de la commune actuelle ne diffèrent des anciennes que par d'infimes détails : *d'argent à un ours de sable levé, armé et lampassé de gueules*⁶⁶. Aussi bien, Dupont Lachenal pouvait-il considérer les armoiries d'Orsières comme les seules dont Stumpf donnait les couleurs «correctes»⁶⁷.

3. Bagnes : {*d'azur?*}{*à deux jeunes filles nues au naturel assises face à face*} dans un baquet {*d'or?*}.

Légende du dessin : (biffé : *Balneas*) *Baneas, zwey nacket fröwlin gegen einander in eym bad sitzende*. Seul le baquet est représenté dans l'écu (fig. 15–16).

Nous ne reviendrons pas ici sur l'histoire de Bagnes et de sa vallée, à laquelle il faut associer Vollèges, qui ne faisaient pas partie initialement de l'Entremont. Seigneurie de l'abbaye de Saint-Maurice depuis le milieu du XII^e siècle, elle le demeura après 1475 et jusqu'à la fin de l'Ancien Régime, alors incorporée à la bannière de l'Entremont sous l'angle militaire.

Le point sur les armoiries de Bagnes a été tenté récemment⁶⁸. Ça été l'occasion de passer en revue la plupart des variantes connues du blason de Bagnes. L'objectif sous-jacent consistant à élucider la question d'éventuels bains locaux liés au toponyme, voir à l'origine de celui-ci (mythe ou réalité ?), aucun élément n'a été trouvé pour appuyer pareille hypothèse. La plus ancienne représentation connue demeure le thaler de 1498, où trois figures émergent alors du baquet. En admettant que l'on ait affaire à un «baniòlè», baquet rond ou ovale peu profond, en bois, parfois muni d'oreilles, qui servait à baigner les petits enfants, on serait une fois de plus en présence d'armes parlantes... tout simplement, sera-t-on tenté d'ajouter. Le dessin du journal de Stumpf permet ici encore d'écarter la thèse de la reprise du motif des pièces de monnaie, avec réduction de trois à deux des baigneurs devenus des baigneu-

ses. Le blason proposé dans la *Chronick* avec deux femmes nues assises face à face dans un baquet à oreilles a été suivi jusqu'au XIX^e siècle. Le choix d'une variante pour la paroisse, dans les couleurs en particulier, fait figure plutôt anecdotique.

La commune porte actuellement : *d'azur à un couple au naturel assis dans un baquet d'or rempli d'azur*⁶⁹. Après l'absence des personnages dans le dessin, et malgré leur récupération dans la gravure, le manque de toute mention de couleur coupe court à toute spéculation à ce sujet.

L'apport de Stumpf à la connaissance de l'héraldique valaisanne

Déjà riche sous l'angle cartographique proprement dit, comme l'a démontré Hans-Peter Höhener, la carte manuscrite sur parchemin de 1544 exécutée par Johannes Stumpf confirme, par les nombreuses armoiries qui la constellent et l'encadrent, l'importance qu'il accorde à l'héraldique. Il enrichira encore cet aspect dans la *Chronick* par la reproduction des blasons des principales familles du pays. L'examen de son *Wappenbuch*, soit *Armorial* conservé à la Zentralbibliothek de Zurich⁷⁰, où la plupart de ces figures sont en couleurs, permettra de compléter le panorama de l'héraldique valaisanne chez cet auteur.

Pour l'instant, on retiendra tout ce que la couleur, soit sur la carte elle-même, soit dans les blasonnements ou indications du dessin redécouvert à cette occasion, apporte de précisions et, dans une large mesure, de corrections à des armoiries officielles adoptées en toute ignorance, et pour cause, de l'état des choses à une époque où emblèmes et insignes revêtaient une importance justifiée par leur caractère identitaire aussi incontesté qu'indispensable.

Enfin, particularité qu'on retrouve dès l'année suivante chez Münster, mais ni sur le dessin en partie coloré qui a servi au graveur sur bois pour les estampes de la *Chronick*, ni évidemment sur la carte imprimée en 1548, seules sont représentées, tout autour du Valais, les armes d'États souverains, qu'il s'agit du duché de Milan, de celui du Piémont, en l'occurrence de la Savoie, de Berne, du comté de Gruyère – à la veille de sa disparition –, et d'Obwald. Seul fait exception un bailliage assujéti à Berne, le Hasli. D'autres modifications interviendront encore lors de l'édition et de sa préparation : l'introduction du taureau d'Uri, et surtout la prise en considération des armes d'autres bailliages bernois au nord

⁶⁵ Pierre DUBUIS, *Une économie alpine à la fin du Moyen Âge, Orsières, l'Entremont et les régions voisines 1250–1500*, Sion 1990, 2 vol. (Cahiers de Vallesia, N° 1).

⁶⁶ AV, p. 188 ; *Communes valaisannes*, p. 150.

⁶⁷ Voir note 39.

⁶⁸ FABIOLA ROUVINEZ, «Les armoiries communales de Bagnes : témoignage historique ou création savante ?», dans COLLECTIF, *1150–2000 Bagnes imaginée, Bagnes vécue*, Le Châble : Musée de Bagnes 2000, p. 30–36 ; voir aussi note 64.

⁶⁹ *Communes valaisannes*, p. 53, 147.

⁷⁰ ZBZ, Ms A4.

du Valais (Aigle, Simmental, Frutigen), sans oublier quelques adjonctions ou substitutions au sein du Valais lui-même : le taureau de Mörel pour le tiers oriental du dizain de Rarogne, déjà expliqué dans la *Description*, la substitution des armes de l'évêché, contournées, pour Brigue, et l'abandon du dragon de Naters, les écus laissés vierges de Conthey et de Martigny parmi les bannières du Bas-Valais sujet. Une bonne partie de ces modifications «internes» se retrouvent chez Münster, qui conserve cependant Naters à côté des armes «épiscopales» de Brigue, mais qui ne dote même pas Conthey ni Martigny d'écus blancs. Enfin, le cas d'Anniviers, bannière alors «libre» au statut disputé, discuté et fixé un demi-siècle plus tard, est traité dans la *Description* et dans la *Chronick*, où ses armoiries sont représentées, comme dans *l'Armorial*.

L'intérêt majeur de la carte de 1544 pour l'héraldique réside dans les séries des armoiries des dizains et des bannières qui bordent latéralement la carte proprement dite. Même en tenant compte des dommages causés aux couleurs pendant plus de 450 ans au cours desquels les conditions de conservation du document ont dû être précaires, l'ensemble de ces blasons, dominé par le rouge et le blanc, constitue un petit corpus d'héraldique officielle valaisanne du milieu du XVI^e siècle particulièrement éloquent, aux traits sûrs et précis. Et parions que même le chanoine Dupont Lachenal aurait «rendu les armes» devant l'évidence de cette documentation, vaincu par la qualité et la cohérence des dessins de Johannes Stumpf !

Adresses des auteurs : Claudy Raymond
Rue de la Sarvaz 19
CH-1913 Saillon

Gaëtan Cassina
Rue des Vignerons 102
CH-1963 Vétroz

Heraldische Darstellungen auf der Walliser Pergamentkarte des Johannes Stumpf von 1544

Die vor kurzem wiedergefundene und restaurierte Walliser Pergamenthandschrift bringt heraldische Darstellungen, deren Farben grösstenteils erhalten geblieben sind. Die Angaben zu diversen Holzschnitten, die in der bekannten Stumpfschen Chronik von 1547/48 wiedergegeben werden, liefern bisher unveröffentlichte Angaben zur amtlichen Walliser Heraldik, so zu den Wappen der alten Zenden (Zehnden) und zu alten Bannern (Bezirke) und Gemeinden der

Walliser Untertanengebiete. Weiterhin sind die Wappen der ans Wallis angrenzenden Stände von Mitte des 16. Jahrhunderts abgebildet. Zudem ist im Reisebericht eine Zeichnung hinzugefügt, zwar bekannt aber unveröffentlicht, die die Farben der Wappen und Fahnen der Gemeinden, insbesondere der 3 Herrschaften des Entremont, wiedergibt. Das hier gezeigte Material ist Teil einer Dokumentation, von Stumpf erstellt für die Redaktion und Illustration seiner «Chronick», die er anlässlich seiner viertägigen Reise Ende August 1544 ins Wallis festgehalten hatte.

Les apports héraldiques de la carte manuscrite du Valais de Johannes Stumpf (1544)

Récemment retrouvée et restaurée, une carte du Valais manuscrite sur parchemin complète sur le plan de l'héraldique, en particulier grâce aux couleurs qui y sont en grande partie conservées, les données fournies par divers bois gravés imprimés dans la fameuse *Chronick* de Stumpf, éditée en 1548. Des indications inédites enrichissent ainsi la connaissance de l'héraldique valaisanne institutionnelle, telles les armoiries des anciens dizains du Haut-Valais souverain et celles des anciennes bannières et communes du Bas-Valais sujet. En outre, les blasons des États qui confinent au Valais du milieu du XVI^e siècle sont également représentés. Enfin, un dessin inséré dans le journal de voyage, connu mais inédit, renseigne aussi sur les couleurs des armoiries des bannières, communes et surtout de trois seigneuries de l'Entremont. Le matériel présenté ici faisait partie de la documentation établie par Stumpf pour la rédaction et l'illustration de sa *Chronick*, au cours et à la suite d'un voyage de quatre jours en Valais, à la fin du mois d'août 1544.

Provenance des illustrations

Claudy Raymond (Robert Hofer, Sion) : toutes les figures illustrant la carte de Stumpf de 1544 (fig. 1, 3–8, 10, 12, 14, 17–21).

Cartographica Helvetica (Projet : Hans-Peter Höhener. Dessin : Urs Dick. Numérotation héraldique : Claudy Raymond) : fig. 2.

État du Valais, Service des bâtiments, monuments et archéologie, PBC : fig. 9 (Jean-Marc Biner), 11 (Gaëtan Cassina).

Gaëtan Cassina, Vétroz : fig. 13.

Zentralbibliothek Zürich, Ms L 47, nach S. 215 : fig. 15.

Médiathèque Valais, Sion (Jean-Philippe Dubuis) : fig. 16.